

SOCIÉTÉ ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE

**PLAN DE VIGILANCE
ET
COMPTE RENDU DE SA
MISE EN OEUVRE**

- 2018 -

*Galleries
Lafayette*

LE BHV / MARAIS

GUÉRIN
JOAILLERIE

BAZARCHIC

LOUIS PION

*Galleries
Lafayette*
ROYAL QUARTZ PARIS

SOMMAIRE

1 Plan de vigilance

- 1.1 Cartographie des risques
- 1.2 Evaluation et prévention des risques
- 1.3 Mécanisme d'alerte
- 1.4 Mesure de l'efficacité

2 Compte rendu de mise en œuvre du plan de vigilance sur l'année 2018

- 2.1 Actions de formation et de sensibilisation
- 2.2 Audits sociaux et environnementaux
- 2.3 Soutien aux initiatives de l'ICS

1 PLAN DE VIGILANCE

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Directoire de la SAGL a arrêté le présent plan de vigilance, afin d'identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement.

Le plan de vigilance est établi sur le périmètre du Groupe Galeries Lafayette constitué par la SAGL et ses filiales comprises dans le périmètre de la consolidation comptable (ci-après désigné le « Groupe »).

Il constitue une partie importante mais non exclusive de la politique de développement durable du Groupe. De nombreuses actions dépassant le cadre de la maîtrise des risques et de la conformité réglementaire sont mises en œuvre dans des domaines variés tels que : la promotion d'une mode plus responsable à travers le lancement du mouvement Go for Good, la réduction des consommations d'énergie, le recyclage des déchets, la démarche « qualité de vie au travail », le soutien apporté à plusieurs associations œuvrant dans les domaines sociaux et environnementaux, etc. Une présentation détaillée de cette démarche est consultable dans la déclaration consolidée de performance extra financière disponible sur le site web du Groupe.

Le plan se décline en quatre volets :

- 1) Cartographie des risques
- 2) Evaluation et prévention des risques
- 3) Mécanisme d'alerte
- 4) Mesure de l'efficacité

La structure du Groupe n'a pas connu d'évolution significative au cours de l'année 2018 susceptible de modifier la méthodologie et les conclusions des processus d'évaluation des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement présentés ci-dessous dans le plan de vigilance. Les dispositifs de prévention des risques, les mécanismes d'alerte et de mesure de l'efficacité des dispositifs ont également été reconduits.

1.1 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le Groupe s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'évaluation et d'atténuation des risques éthiques, sociaux et environnementaux liés à ses activités. Différents périmètres ont été retenus dans le cadre de cette analyse en raison de leurs spécificités propres :

- les sociétés du Groupe disposant de sites (bâtiments tertiaires, entrepôts et magasins) et de personnel localisés à plus de 95 % en France et dans deux magasins à l'étranger (Pékin et Berlin) ;
- les fournisseurs de produits distribués sous des marques appartenant au Groupe (prêt-à-porter, accessoires, maison, chaussures, horlogerie et bijouterie) avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- les fournisseurs de produits distribués dans nos magasins sous les marques des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- les achats indirects de produits ou de services (travaux, mobilier, services de sécurité, matériels, services informatiques, etc.).

Les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement ainsi que leur caractérisation (occurrence, gravité) ont été évalués sur ces différents périmètres sur la base de :

- groupes de travail avec les équipes internes des directions les plus concernées par ces enjeux (Audit Interne, Juridique, Ressources Humaines, Achats, International, RSE, etc.) ;
- travaux réguliers menés dans le cadre de l'Initiative for Compliance and Sustainability¹ (ICS) et de l'Amfori², deux initiatives visant à promouvoir l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises ;
- la consultation d'études spécifiques réalisées par des institutions internationales (OIT, OCDE, Banque Mondiale) ou des Organisations Non Gouvernementales (Amnesty International, Human Rights Watch, Transparency International, etc.).

¹ www.ics-asso.org

² www.amfori.org

Ce travail a permis de dégager deux axes principaux en termes de gradation des risques :

- La localisation géographique des activités considérées, faisant apparaître un risque plus fort de non-respect des thèmes visés par la loi sur le devoir de vigilance dans certaines régions du monde ;
- La nature des activités considérées permettant de distinguer les activités de services caractéristiques d'une enseigne de distribution telle que le Groupe des activités de production attachées aux chaînes de valeur mobilisées par ce dernier pour la fabrication des produits en marques propres. Les activités de production présentent de toute évidence un risque accru en matière de santé et de sécurité au travail et d'atteinte à l'environnement.

L'analyse conduite a mis en évidence que le Groupe était principalement exposé à des risques entrant dans le champ de la loi relative au devoir de vigilance chez ses fournisseurs de produits marques propres et, dans une moindre mesure, chez les fournisseurs de quelques familles d'achats indirects (packaging, objets promotionnels, etc.) localisés en Asie.

Les principaux risques identifiés sont :

- dans le domaine de la sécurité et du social : risques de non-respect des réglementations locales en matière de sécurité dans les sites de production (prévention des incendies et facilité d'évacuation des bâtiments en cas d'urgence, bâtiments non conformes, exposition à des produits chimiques dangereux, etc.), de rémunération et d'heures de travail (dépassement des limites autorisées d'heures supplémentaires, paiement non majoré de ces heures) ;
- dans le domaine environnemental : de la production des matières premières à la fin de vie des produits, le secteur de la mode génère de nombreux impacts environnementaux (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau, pollution des eaux, de l'air et des sols, atteinte à la biodiversité, difficulté à recycler les produits en fin de vie, etc.). Le risque le plus important d'infraction réglementaire dans la chaîne d'approvisionnement des produits marques propres du Groupe consiste en des rejets d'eau polluée par les teintureries (ou autres sites d'ennoblissement textile) et les tanneries de cuir.

1.2 EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES

1.2.1 EVALUATION DES RISQUES

L'évaluation des risques énumérés ci-dessus est mise à jour régulièrement sur la base de travaux de veille menés dans le cadre de l'ICS et de l'analyse des rapports d'audits réalisés chez nos fournisseurs. L'ouverture de magasins ou le référencement de fournisseurs dans de nouvelles zones géographiques sont également des éléments contribuant à l'actualisation de la cartographie des risques.

1.2.2 PREVENTION DES RISQUES

Code éthique

Le code éthique du Groupe présente un ensemble de règles et de principes à appliquer par tous les collaborateurs. Diffusé auprès de tous les salariés, il a fait l'objet d'une mise à jour en 2017 pour adapter son contenu aux évolutions législatives (loi Sapin 2 sur la prévention et la détection de la corruption et du trafic d'influence). Neuf thématiques sont abordées dans ce code : respect des droits des salariés, santé et sécurité, protection des actifs, loyauté et intégrité, conflits d'intérêt, respect de la confidentialité des informations, relations à la communauté publique, environnement et achats responsables.

Le code éthique est annexé aux règlements intérieurs des sociétés du Groupe et aux contrats de travail de leurs salariés.

Formation et animation des équipes Achats

Des actions régulières de sensibilisation et de formation aux achats responsables sont organisées par l'équipe RSE du Groupe auprès des différentes équipes Achats. Une feuille de route RSE annuelle est construite avec toutes les directions Achats, lesquelles effectuent un reporting trimestriel auprès de l'équipe RSE du Groupe sur leur niveau d'avancement. Cette feuille de route comporte des actions ayant trait à la maîtrise des risques (traçabilité des sites de production, respect des procédures contractuelles, etc.) ainsi qu'à l'intégration progressive dans les process de sélection des fournisseurs ou des produits de critères sociaux et environnementaux dépassant les normes réglementaires (produits Go for Good notamment).

Code de conduite fournisseurs

Une clause sur le devoir de vigilance est intégrée dans tous les contrats passés par les sociétés du Groupe.

Un code de conduite couvrant les thèmes visés par la loi sur le devoir de vigilance est également adressé depuis quelques années aux différentes catégories de fournisseurs du Groupe. Une version détaillée de ce code est diffusée aux fournisseurs de produits marques propres afin de préciser nos exigences en matière de localisation des sites de production, de santé et sécurité, de protection de l'environnement, de lutte contre le harcèlement et la discrimination, d'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, de liberté d'association, d'heures de travail et de rémunération.

Analyse avant référencement des fournisseurs de produits distribués sous les marques propres du Groupe

Le référencement d'un nouveau fournisseur est conditionné à la communication d'informations détaillées aux équipes Achats. Dans le cas des produits distribués sous les marques propres du Groupe, les informations sont collectées par le biais de questionnaires visant à évaluer la performance du fournisseur sur les sujets RSE, et à identifier les sites de production (adresse précise, description des bâtiments, nombre d'employés, activités réalisées, etc.). Le cas échéant, les rapports d'audits sociaux/environnementaux conduits antérieurement par d'autres enseignes sur les sites considérés sont analysés par les équipes du Groupe.

Audits sociaux et environnementaux des fournisseurs des marques propres du Groupe

Les sites de production des fournisseurs des produits marques propres identifiés à risques (en raison de leur activité, de leur localisation géographique, de l'absence de contrôle réalisé pour le compte d'autres clients) font l'objet d'audits sociaux. Ces audits sont réalisés par des cabinets spécialisés sous la forme d'une visite de site, d'entretiens avec les employés et d'une revue documentaire. Des audits environnementaux sont également déployés progressivement dans les sites de production intégrés réalisant, en plus des étapes finales de confection ou d'assemblage, des process industriels (teinture, lavage, impression, etc.).

Si l'accompagnement des fournisseurs chez lesquels ont été détectés des non-conformités est privilégié, l'identification de violations critiques au code de conduite et/ou l'absence de progression suffisante entre deux évaluations sont sanctionnées par la rupture des relations commerciales avec le partenaire.

Cette politique rationalisée de contrôle se matérialise à un niveau stratégique par l'appartenance du Groupe à l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), depuis 2003, et à l'Amfori (anciennement Business Social Compliance Initiative – BSCI) depuis 2017. Ces deux initiatives, par la mise en commun des résultats d'audits

menés dans les sites de production partagés par plusieurs de leurs membres, permettent non seulement de limiter le nombre d'audits diligentés par ces derniers sans que cela se traduise par une couverture minorée de leurs parcs fournisseurs, mais surtout une plus grande efficacité dans la remédiation des éventuelles non-conformités constatées, en raison de la prise de parole conjointe des donneurs d'ordres d'un même site quant aux améliorations qu'ils attendent. Le Groupe a développé en complément de ces standards son propre référentiel de contrôle pour couvrir les sites non couverts par ces deux initiatives.

1.3 MECANISME D'ALERTE

Les politiques descendantes (top-down) d'identification et d'atténuation des risques éthiques, sociaux et environnementaux détaillées ci-dessus se doublent de mécanismes de signalement ascendants (bottom-up), permettant à toute personne témoin d'une situation à risques de porter cette dernière à l'attention des équipes du Groupe. Diffusée dans le code éthique adressé à tous les collaborateurs, dans les documents contractuels communiqués aux fournisseurs, l'adresse du Comité Ethique du Groupe (comite-ethique@galerieslafayette.com) est également signalée sur le site internet du Groupe.

Le Comité Ethique du Groupe est habilité à instruire les alertes dont il est saisi (de manière strictement confidentielle), et à prendre, le cas échéant, les actions nécessaires à la remédiation des agissements ou situations contraires à son code éthique.

1.4 MESURE DE L'EFFICACITE

Afin de s'assurer de l'efficacité des mesures mises en place par le Groupe dans la pratique de son devoir de vigilance et faire évoluer ces dernières en cas de nécessité, a été constitué en 2018 un Comité de Suivi, chargé de l'évaluation des différents outils et actions détaillés dans le présent plan de vigilance. Ce comité est composé des membres des équipes RSE, Ressources Humaines, Audit interne, Juridique et Achats.

La coordination de la démarche est assurée par l'équipe RSE du Groupe animant un réseau de référents RSE dans toutes les directions de l'entreprise. Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des process de vigilance elle réalise un suivi régulier des résultats des politiques sur les points suivants : traçabilité des sites de fabrication des produits marques propres, nombre d'audits sociaux et environnementaux, résultats des audits, etc.

2 COMPTE RENDU SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE VIGILANCE

La mise en œuvre du plan de vigilance du Groupe s'est traduite en 2018 par des actions en matière de formation et de sensibilisation, d'audits sociaux et environnementaux de fournisseurs et de soutien aux initiatives de l'ICS portant sur l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnements.

Aucun signalement n'a été réalisé au cours de l'année auprès du comité éthique du Groupe sur des sujets entrant dans le champ de la loi relative au devoir de vigilance.

2.1 ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

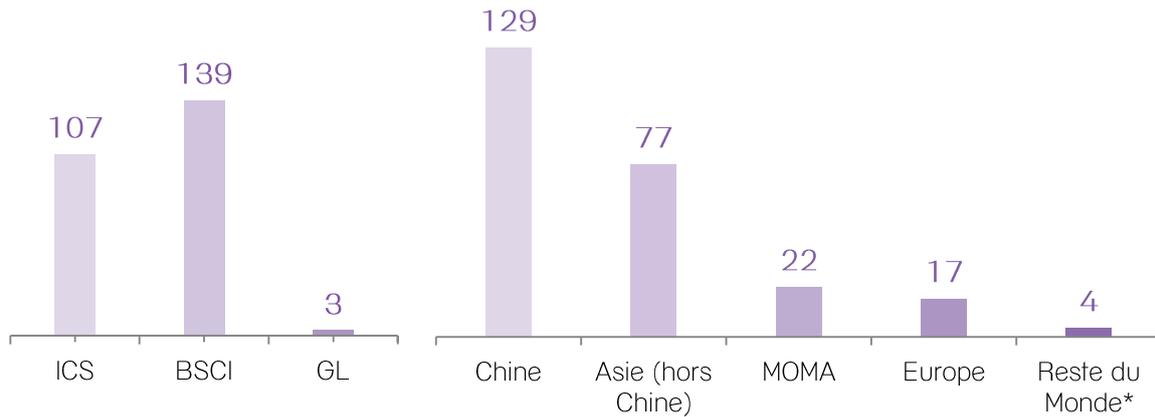
Diverses actions de formation ont été mises en place en 2018 pour s'assurer du respect des procédures de prévention des risques décrits dans le plan de vigilance du Groupe. Ainsi, tous les acheteurs Marques Propres ayant pris leurs fonctions au cours de l'année ont bénéficié d'un entretien individuel de prise de poste avec les équipes RSE, à fins de présentation de la démarche achats responsables du Groupe et des procédures internes guidant la mise en place de cette dernière (étant entendu que les acheteurs déjà présents dans l'entreprise avaient déjà bénéficié d'une telle formation). Un module de formation aux achats responsables a également été intégré au parcours de formation des nouveaux arrivants affectés à la chaîne marchandise (Acheteurs, Gestionnaires).

En complément de cette politique de formation des équipes internes, des actions de sensibilisation des fournisseurs à la démarche de responsabilité du Groupe ont été réalisées lors des voyages sourcing des équipes du Groupe dans plusieurs pays asiatiques.

2.2 AUDITS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

En 2018, 249 audits sociaux ont été menés sur le fondement des référentiels ICS, Amfori-BSCI et Galeries Lafayette sur les sites de production Marques Propres et Achats Indirects du Groupe.

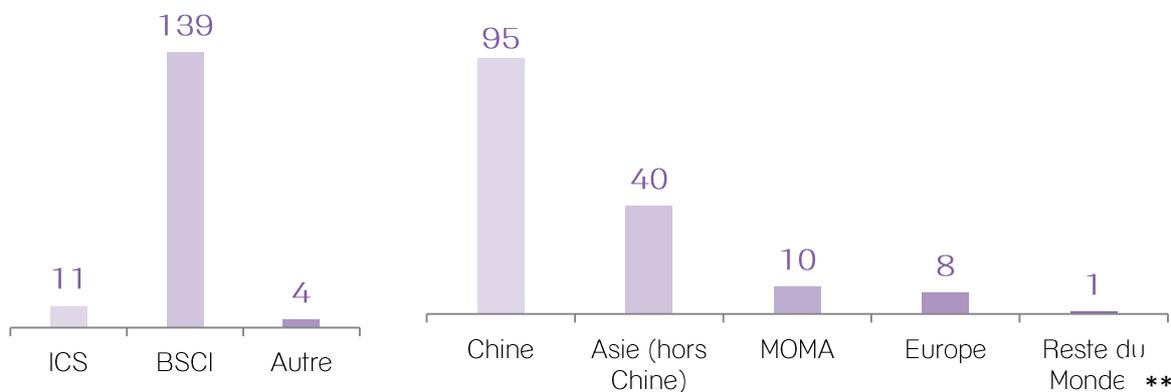
Audits sociaux 2018



MOMA : Moyen Orient et Maghreb / * : Madagascar (2), Argentine, Brésil

Sur l'année 2018, le suivi de la performance environnementale des fournisseurs du Groupe s'est effectué via l'analyse de rapports d'audits environnementaux ICS, de rapports d'audits Amfori-BSCI comportant un volet environnemental (Chapitre 12 – « *Protection of the Environment* ») et de rapports d'audits de référentiels pertinents. Au total, 154 audits traitant exclusivement ou en partie de sujets environnementaux ont été réalisés sur les sites de production Marques Propres et Achats Indirects du Groupe en 2018.

Audits environnementaux 2018



MOMA : Moyen Orient et Maghreb / **: Madagascar

La performance RSE des fournisseurs du Groupe est suivie de manière régulière et individuelle par les équipes en charge du déploiement du Plan de Vigilance, tout au long des relations commerciales. En plus des contrôles effectués préalablement à un référencement, les lancements des saisons d'achats sont également l'occasion d'évaluer le niveau de risque des fournisseurs et sites de production pour lesquels une passation de commande est envisagée.

Comme indiqué dans le Plan de Vigilance, le Groupe privilégie l'accompagnement des fournisseurs confrontés à des difficultés à appliquer ses directives dans les domaines sociaux et environnementaux. En plus du rapport détaillé communiqué au fournisseur quant à sa performance RSE à la suite de tout audit social ou environnemental diligenté par le Groupe, ce dernier est également accompagné dans la réalisation du Plan d'Actions Correctives remis par l'auditeur via les outils internes des plateformes ICS (Online CAP, Environmental Fact Sheets, tous deux déployés en 2018) et Amfori-BSCI (Remediation Plan, Amfori Academy). Cinq sites de production ont fait l'objet d'un non référencement ou d'un déréférencement de la part du Groupe en 2018 en raison d'un niveau de performance insuffisant en matière sociale ou environnementale.

2.3 SOUTIEN AUX INITIATIVES DE L'ICS

Le Groupe soutient depuis de nombreuses années les actions entreprises par l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS) pour améliorer les conditions de travail dans les chaînes de production. L'ICS a d'ailleurs célébré ses 20 ans en 2018 dans le cadre d'un évènement organisé au sein du magasin Galeries Lafayette du boulevard Haussmann.

Parmi les actions initiées et suivies par l'Initiative for Compliance and Sustainability en 2018, on peut recenser :

- Le partenariat mis en place avec l'ITC (International Trade Center) au Maroc afin d'améliorer la résilience des industries locales au changement climatique.
- Le partenariat mis en place avec le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) sur le Consumer Information Program for Sustainable Consumption and Production.
- La participation à plusieurs groupes de travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur les thématiques des heures de travail, de la protection sociale et la promotion du travail décent dans le monde.
- La participation au projet EBSS de l'ONG Planète Enfants & Développement, visant à offrir des services de garde d'enfant aux ouvrières de 15 usines du secteur textile au Cambodge.

- L'arrivée de l'ICS comme partie prenante du MSI Emergency Project de la Fondation C&A, regroupant plusieurs initiatives et parties prenantes majeures dédiées au suivi de la performance RSE des chaînes d'approvisionnement textile. La MSI EP vise à coordonner les actions de ses membres lorsqu'une situation d'urgence se déclare sur un site de production suivi par l'une ou plusieurs des parties prenantes.
- L'envoi d'une lettre ouverte au gouvernement du Bangladesh appelant au renouvellement de l'Accord on Fire and Building Safety.